



ATPL

Cycle Préparatoire

2021



UNE PRÉPA INTÉGRÉE :

pour devenir pilote de ligne

Dans le cadre de sa politique d'ouverture sociale, l'ENAC a créé en 2011 un cycle préparatoire ATPL (Airline Transport Pilote Licence). Cette voie vise à permettre à quelques élèves, d'origine sociale modeste, ayant déjà fait preuve d'un intérêt avéré pour les activités aéronautiques et possédant un potentiel scolaire, de préparer l'ATPL. L'ATPL est la licence européenne de pilotage avion indispensable à l'exercice de la profession de pilote de ligne.

DEVENIR PILOTE DE LIGNE PAR LE CYCLE PRÉPARATOIRE ATPL

■ Faire ses études à l'ENAC

La formation

Le cycle préparatoire ATPL/ENAC, d'une durée de 10 mois, est consacré à une mise à niveau des élèves, notamment en mathématiques, physique, anglais et en français.

- Les élèves à l'issue du "cycle préparatoire ATPL" préparent à l'ENAC les certificats théoriques de l'ATPL.

Sous réserve d'obtention de l'ensemble des certificats théoriques de l'ATPL, ils suivent ensuite, toujours à l'ENAC, une formation pratique destinée à les préparer aux différents examens pratiques du cursus ATPL.

- Les élèves qui ont suivi la totalité de la formation, sont destinés à exercer au sein des compagnies aériennes. Lors de l'embauche en compagnie, ils effectuent un stage de qualification de type adapté aux avions en service dans l'entreprise et à ses conditions d'exploitation. Au terme de cette qualification, ils sont copilotes pendant plusieurs années, avant d'accéder à la fonction commandant de bord.

Conditions de scolarité

Une formation gratuite

Toutes les dépenses de formation sont prises en charge par l'ENAC. Par contre, les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'élève. Des possibilités d'hébergement et de restauration sont accessibles sur le campus de l'ENAC.

Bourses

Tous les élèves du cycle préparatoire ATPL/ENAC pourront bénéficier d'une bourse d'entretien ENAC, attribuée dans des conditions équivalentes à celles des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

DEVENIR PILOTE DE LIGNE PAR LE CYCLE PRÉPARATOIRE ATPL

■ S'inscrire à la sélection

Dates d'inscription 2021 :

Inscription par internet uniquement :

à l'adresse www.enac.fr

entre le 1^{er} décembre 2020 et le 1^{er} février 2021.

Votre inscription sera validée à réception des justificatifs aéronautiques et des documents pour l'étude de la bourse.

Les autres pièces de votre dossier de candidature devront être déposées impérativement au plus tard le 8 février minuit, délai de rigueur.

■ Le dossier de candidature

Il devra obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- une **lettre de motivation** précisant notamment vos expériences aéronautiques, (1 recto/verso, format A4 maximum), il s'agit d'une lettre personnelle. Il est fortement déconseillé d'utiliser des modèles de lettre trouvés par exemple sur internet.
- une photocopie de la carte d'identité,

Pour le dossier de bourse :

- Copie intégrale de l'avis d'imposition sur les revenus le plus récent,
- photocopie intégrale du livret de famille,

Justificatifs aéronautiques :

- une copie de la totalité des brevets et licences aéronautiques ainsi que la copie des éventuels carnets de vol accompagnés si possible d'attestations des personnes ayant encadré ou organisé les activités aéronautiques du candidat. Pour les candidat-e-s qui ne sont pas titulaires d'un titre aéronautique ou du BIA, mais sont présent-e-s par un club, une fédération ou un établissement de formation à caractère aéronautique, la lettre de présentation doit être signée selon le cas par le président du club, un cadre fédéral, ou le chef d'établissement. Elle doit confirmer l'intérêt du candidat pour les activités aéronautiques, sa volonté de suivre le cycle préparatoire et ses atouts pour le faire avec succès.

- une attestation d'une formation à caractère aéronautique, qui peut être :

- un certificat délivré par un club affilié à une fédération aéronautique, faisant état des activités à caractère aéronautique effectuées par le candidat au sein d'un ou de plusieurs club(s),



- ou une attestation de scolarité en bac pro aéronautique pendant l'année scolaire 2020/2021,
- ou une copie du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA).

- le formulaire "Activités Aéronautiques" disponible sur votre espace personnel après votre inscription, dûment rempli.

Pour les candidat-e-s en classe de terminale, au moment du dépôt du dossier de candidature :

- une attestation de scolarité en classe de terminale des lycées pendant l'année scolaire 2020/2021,
- un relevé des notes obtenues en mathématiques, physique et anglais en classe de 1^{ère} et pendant le 1^{er} trimestre(ou semestre) de l'année de terminale. Ce relevé devra également faire apparaître la moyenne de la classe et la note maximale de la classe pour chacune des disciplines mentionnées.

Pour les candidat-e-s titulaires du baccalauréat, au moment du dépôt du dossier de candidature :

- une attestation de scolarité relative à l'année scolaire 2020/2021,
- un relevé des notes obtenues en mathématiques, physique et anglais en classe de terminale. Ce relevé devra faire apparaître la moyenne de la classe et la note maximale de la classe pour chacune des disciplines mentionnées,
- un relevé des notes obtenues au bac,
- un relevé des notes obtenues depuis l'obtention du bac jusqu'à celles du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2020/2021.

La fourniture de ce relevé est indispensable pour justifier que le/la candidat-e suit effectivement la scolarité correspondante.

ATTENTION

Avant toute inscription, le/la candidat-e devra s'assurer d'une adresse e-mail valide pour toute la durée du cycle préparatoire.

Calendrier de la sélection

Étape 1 :

résultats de la sélection le **22 février 2021**,

Étape 2 :

le **6 avril 2021**,

Étape 3 :

le **25 mai 2021**,

Étape 4 :

2 jours situés entre **9 et 11 juin 2021**

Étape 5 :

Résultats de la sélection le **28 juin 2021**

Condition d'admission

Pour se présenter à la sélection du cycle préparatoire à l'ATPL, les candidat-e-s doivent remplir cumulativement les conditions suivantes :

1 - l'année de la sélection, suivre effectivement la scolarité :

- en classe de terminale, ou immédiatement après le BAC
- en Institut Universitaire de Technologie (1^{ère} ou 2^{ème} année),
- en section de technicien supérieur (1^{ère} ou 2^{ème} année),
- en première année de licence universitaire,
- en classe de remise à niveaux scientifique de type C.P.E.S.,
- dans une formation professionnelle post-baccalauréat à caractère aéronautique,

2 - être âgé-e de plus de 16 ans et de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de l'année de la sélection,

3 - satisfaire, l'année de la sélection, aux critères définis pour l'attribution d'une bourse de l'enseignement supérieur,

4 - être présent-e par un club affilié ou directement par une fédération aéronautique ou un établissement de formation à caractère aéronautique* dans lequel le/la candidat-e suit sa scolarité ou être titulaire du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA), ou d'un autre titre aéronautique, au 1^{er} janvier de l'année de la sélection,

5 - être ressortissant-e d'un pays de l'Union Européenne, ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

*Les 9 fédérations aéronautiques reconnues au titre de l'article 2 sont celles qui composent le CNFAS "Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives" à savoir :

- Fédération Française d'AéroModélisme (F.F.A.M)
- Fédération Française Aéronautique (F.F.A.)
- Fédération Française d'Aérostation (F.F.A)
- Fédération Française d'Hélicoptère (F.F.H)
- Fédération Française de Parachutisme (F.F.P)
- Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé (F.F.P.L.U.M)
- Fédération Française de Vol Libre (F.F.V.L)
- Fédération Française de Vol en Planeur (F.F.V.P)
- Fédération Française des Constructeurs et Collectionneurs d' Aéronef (RSA).

ATTENTION

Les candidat-e-s ne peuvent pas se présenter plus d'une fois à la sélection.

Note : Les candidat-e-s dont le dossier est déclaré irrecevable par le jury (dossier incomplet, ou ne respectant pas les conditions d'admission, matérialisé par la note 0) ne sont pas considéré-e-s comme participant à la sélection. Ils peuvent donc se présenter une année ultérieure, sous réserve de remplir à ce moment l'ensemble des conditions requises.

Aptitudes médicales : pour être admis-e dans le cycle préparatoire ATPL les candidat-e-s devront satisfaire à des normes médicales qui peuvent être consultées sur le site ENAC : www.enac.fr

Baccalauréat : seuls pourront être admis-e dans le cycle préparatoire les candidat-e-s titulaires du baccalauréat à la date de début de la formation.

Langue d'enseignement : tous les enseignements du cycle préparatoire ATPL/ENAC sont dispensés en français.

■ Déroulement de la sélection

Cette sélection a un caractère original en particulier en raison de son déroulement composé d'étapes successives qui exigent de vous une solide motivation et des aptitudes réelles pour aller vers le métier de pilote de ligne .

La sélection se déroule en **5 étapes** (chaque étape a un caractère éliminatoire) :

Étape 1 : sélection sur dossier.

Étape 2 : si votre dossier est retenu, vous serez convoqué-e aux épreuves écrites obligatoires d'évaluation scientifique et de connaissances aéronautiques.

Étape 3 : Si vous avez réussi l'évaluation scientifique et aéronautique, vous passerez à l'ENAC, à Toulouse, en une journée, des évaluations psychotechniques et psychomotrices.

Étape 4 : en fonction de vos résultats aux évaluations de l'étape précédente (Étape 3), vous serez à nouveau convoqué-e à l'ENAC à Toulouse pendant 2 jours pour une évaluation psychologique, un entretien avec le jury et un oral d'anglais.

Étape 5 : au vu de vos résultats à l'issue de l'ensemble de ces épreuves, vous serez convoqué-e pour passer votre visite d'aptitude médicale (classe 1).

■ Les différentes étapes de la sélection

ÉTAPE 1 : LE DOSSIER DE CANDIDATURE

La première étape de la sélection s'effectue sur dossier. Le jury examine et classe les dossiers recevables à partir de 2 critères :

- Niveau de bourse du/de la candidat-e,
- L'étude du dossier scolaire et des éléments de motivation aéronautique du candidat,

L'examen du dossier scolaire repose :

- pour les candidat-e-s en classe de terminale : sur les résultats obtenus en classe de 1^{ère} et pendant le 1^{er} trimestre de la classe de terminale. Les résultats pris en compte sont ceux obtenus en mathématiques, physique et anglais.

- **pour les candidat-e-s bachelier-ère-s au moment du dépôt du dossier de candidature** : sur les résultats scolaires obtenus en classe de terminale, au baccalauréat et pendant la (ou les) années d'études effectuées depuis l'obtention du bac.

Les résultats pris en compte sont essentiellement ceux obtenus en mathématiques, physique et anglais.

Les éléments de motivation aéronautique sont constitués de :

- La lettre de motivation
- Un ou plusieurs titres aéronautiques : Brevet d'Initiation Aéronautique, Brevet de base, Brevet de planeur, etc...
- Une ou deux lettres de recommandations par des instructeurs aéronautiques.

En fonction des critères ci-dessus, le jury attribue une note sur 20 et décide, soit de la convocation du/de la candidat-e (à l'étape 2 de la sélection), soit du rejet de la candidature.

Étape 2 : l'évaluation scientifique

L'évaluation scientifique des candidat-e-s est composée d'une épreuve de mathématiques. (2/3 des questions)/physique (1/3 des questions), les programmes de mathématiques et de physique étant les programmes en vigueur de la classe de terminale STI2D (Sciences et Technologies de l'Industrie et du développement Durable) de l'année précédent celle de la sélection. L'évaluation aéronautique est une épreuve basée sur le programme en vigueur du Brevet d'Initiation Aéronautique de l'année de la sélection. Pour être admis-e à poursuivre le processus de sélection les candidat-e-s doivent obtenir une note minimale de 10 sur 20 à chacune de ces 2 épreuves.

■ Lieux des tests d'admission

Les épreuves d'évaluation scientifique et aéronautique se dérouleront dans chacune des villes suivantes :

Ajaccio, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, et dans les DOM-TOM.

Les autres tests d'admission se dérouleront à l'ENAC, à Toulouse.

Étape 3 : l'évaluation psychotechnique et psychomotrice

Ces deux évaluations n'exigent aucune connaissance aéronautique. Elles sont destinées à évaluer les capacités des candidat-e-s à suivre avec succès la formation ATPL dispensée par l'ENAC. Elles sont éliminatoires.

Étape 4 : l'évaluation psychologique, le test d'anglais, l'entretien avec le jury

- L'évaluation psychologique

Cette évaluation vise à apprécier chez les candidat-e-s la présence des qualités humaines indispensables pour suivre une formation ATPL, travailler en équipage et exercer à terme des fonctions de commandant-e de bord au sein d'une compagnie aérienne. Elle est éliminatoire.

- Le test d'anglais

Cette épreuve consiste à évaluer l'aptitude du/de la candidat-e à utiliser l'anglais dans le cadre d'un échange oral. L'entretien dure environ 20 minutes.

Pour être admis-e à poursuivre le processus de sélection, les candidat-e-s doivent obtenir une note minimale de 8 sur 20 à cette épreuve.

- Entretien avec le jury

Un entretien avec un jury permettra notamment de mesurer la motivation et l'engagement aéronautique des candidat-e-s. Cet entretien dure environ 15 minutes et sera noté sur 20.

- Classement

Les candidat-e-s qui auront satisfait à l'ensemble des tests d'admission seront classés en fonction des notes attribuées ou obtenues à :

- leur dossier de candidature,
- à l'entretien de motivation,
- au test d'anglais,
- à l'évaluation scientifique et aéronautique.

Étape 5 : Examen médical

Pour être définitivement admis-e dans le cycle préparatoire ATPL, les candidat-e-s devront satisfaire aux normes d'aptitude médicale de classe 1 fixées en annexe IV du règlement européen 1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile.

La visite d'aptitude médicale est assurée par un Centre d'Expertise de Médecine Aéromédical.

La sélection se fondera sur les notes obtenues dans le cadre d'un système de contrôle continu et de partiels trimestriels. Les élèves retenus à l'issue du "cycle préparatoire ATPL" prépareront à l'ENAC les certificats théoriques de l'ATPL. Sous réserve d'obtention de l'ensemble des certificats théoriques de l'ATPL, ils suivront ensuite, toujours à l'ENAC, une formation pratique destinée à les préparer aux différents examens pratiques du cursus ATPL. Les élèves du "cycle préparatoire ATPL" non retenus pour poursuivre vers une formation ATPL pourront être accompagnés par l'ENAC dans leurs démarches de poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur.

Résultats à chaque étape de la sélection

- Par Internet : <https://concours.enac.fr/> en saisissant votre numéro d'inscription et votre mot de passe.

Saisie et validation des données :

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat-e un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la sélection.

En cas de problème, appeler le :

05 62 17 44 81 de 14h00 à 17h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis.

Les informations fournies par le/la candidat-e engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le/la candidat-e s'expose à des sanctions pouvant conduire à l'exclusion du cycle préparatoire ATPL ENAC.

DEVENIR PILOTE DE LIGNE PAR LE CYCLE PRÉPARATOIRE ATPL : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nombre de places offertes

En 2021, l'ENAC ouvrira 5 places en vue d'accéder à son cycle préparatoire ATPL (Airline Transport Pilot Licence).

Pour en savoir plus

Vous obtiendrez tout renseignement complémentaire sur le cycle préparatoire ATPL ENAC par :

- internet : www.enac.fr
- téléphone au **05 62 17 44 81** auprès de **Catherine AUDOUZE**, Département AViC, de **14h00 à 17h30**, les **lundis, mardis, mercredis, jeudis**.



